

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet					
Numériseur 3D					
Solicitation No N° de l'invitation Date					
5P029-151009/B		2016-	12	-29	
Client Reference No N° de ré 5P029-151009	férence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-925-72167	férence de SEAG				
<b>File No N° de dossier</b> pv925.5P029-151009	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2017-02-10				Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:  Mercier, Nicolas  Buyer Id - Id de l'acheteur py925				•	
Telephone No N° de téléphor	ne			- N° de FAX	
(819) 420-2957 ( )		(819)	95	956-3814	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•				
1	ecified Herein				
Précisé dans les présentes					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

# **TABLE DES MATIERES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2 1.3 1.4	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ BESOIN	3 3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4 4
PARTIE	3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.  SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE.  SECTION III: SOUMISSION FINANCIÈRE.  SECTION III: ATTESTATIONS.	5 6 7
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTIE	6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.11 6.12	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  BESOIN  CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES  DURÉE DU CONTRAT  RESPONSABLES  PAIEMENT  INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION  ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  LOIS APPLICABLES  CLAUSES DU GUIDE DES CCUA  INSTRUCTIONS POUR L'EXPÉDITION - LIVRAISON AU POINT D'ORIGINE	9 11 11 12 12 13 13
ANNEX	E "A"	15
Parti	E 1 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN E 2 - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	17
	E "B"	
	EAUX D'ÉTABLISSEMENT DES PRIXE DES PRODUITS	
ANNEX	E "D"	22

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 % Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 5P029-151009/A, datée du 13 Juin 2016, dont la date de clôture était le 25 juin 2016, à 2h00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous l'annexe "A".

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

## 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

Id de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions et à l'endroit indiqué ci-dessous :

Réception des soumissions - TPSGC Place du Portage, Phase III, Tour B 11, rue Laurier Gatineau (Québec)

Pour les services de messagerie : J8X 4A6

Pour le courrier régulier : K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3370 No de télécopieur: (819) 997-9776

L'adresse ci-dessus est seulement pour la soumission des offres. Aucune autre communication ne doit être envoyée à cette adresse.

Aucune soumission ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC. Les soumissions envoyées directement à l'autorité contractante de TPSGC ne seront pas considérées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier) Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comporte les éléments suivants :

- a) Documentation technique : Dépliants techniques ou des données techniques pour démontrer la conformité à l'exigence décrite dans l'Annexe «A».
- b) La liste de produits: Les soumissionnaires doivent inclure une liste de produits complète indiquant: le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de chaque composante qui compose le système. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise ou où le service sera exécuté: Le soumissionnaire doit utiliser le formulaire fourni à l'Annexe «C».
- c) Plan d'installation : Les soumissionnaires doivent inclure un plan d'installation (incluant la cédule), qui doit démontrer que le plan d'installation du soumissionnaire répond à toutes les exigences obligatoires pour l'installation tel que décrit à l'Annexe «A».

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 ld de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- d) Plan de formation: Les soumissionnaires doivent inclure un plan de formation qui doit démontrer que le plan de formation du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences obligatoires de formation décrits à l'Annexe «A». Le plan de formation doit inclure, au minimum, une description du matériel de cours qui sera fourni aux participants, le calendrier de formation et la durée de la formation.
- e) La description des services d'entretien et de soutien du soumissionnaire : Les soumissionnaires doivent inclure une description de la garantie, de l'entretien et des services de soutien, qui doivent être conformes à toutes les exigences décrites à l'Annexe «A». À tout le moins, les soumissionnaires devraient inclure les éléments suivants :
  - I. l'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). La liste des installations de service le plus près de la destination.
  - II. l'emplacement des pièces de remplacement disponible à partir de matières consommables jusqu'aux composantes principales.
  - III. le temps d'intervention pour: appels de service, et escalade (annexe, c'est-à-dire combien de jours avec aucune résolution à un problème jusqu'à ce qu'une personne plus expérimentée est appelé, et à partir de quel endroit).
  - IV. la fréquence des visites d'entretien fournis par un technicien qualifié au cours de la période de garantie, le cas échéant et inclus dans le prix.

#### Section II: Soumission financière

- a) l'établissement des prix : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement, y compris l'Annexe «B» – Tableaux d'établissement des prix.
- b) Coûts à inclure: La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option. L'identification de tout l'équipement nécessaire (les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants requis pour satisfaire aux exigences la demande de soumissions) et les coûts connexes de ces articles sont la responsabilité du soumissionnaire.
- c) Les prix non fournis: On demande aux soumissionnaires d'inscrire « 0,00 \$ » pour les items pour lequel ils n'ont pas l'intention de charger ou pour les items qui sont déjà inclus dans d'autres prix énoncés dans les tableaux. Si le soumissionnaire n'inscrit aucun prix, Canada traitera ces prix comme « 0,00 \$ » pour fins de l'évaluation et pourra demander que le soumissionnaire confirme que le prix est, en fait, 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix non fourni d'un article est \$ 0.00 sera déclarée non recevable.

### 3.2.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.2.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.2.3 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrit dans l'Annexe « A », partie 2.

#### 4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'Annexe «B» - Tableaux d'établissement des prix.

## Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, On Incoterms ® 2000, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

#### 4.2 Méthode de sélection

A0031T (2010-08-16)- Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

#### Certification de conformité

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, au besoin décrit sous Annexe «A».

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être

remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces

attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé,

l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements

doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires

énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_s\_federaux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

#### 6.2.1 Besoin initial

L'entrepreneur doit fournir les biens qui sont décrits en détail sous l'annexe "A" - Besoin

### 6.2.2 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir les biens et les services ou les deux qui sont décrits à Annexe "A" en vertu des mêmes conditions et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à n'importe quel moment avant la fin du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

L'option d'acheter une garantie prolongée, de la maintenance et du soutien: L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'étendre la période de la garantie pour une période additionnelle de un an et de l'entretien et du soutien par cinq (5) autres périodes d'un an. Cette option peut être exercée à n'importe quel moment pendant la durée du contrat, en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances est ajouté à 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) comme suit :

- 1) L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques

engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.

- 3) L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que
  - a) le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
  - le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
  - l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
  - d) l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
- 4) Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants :
  - a) prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
  - modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
  - reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

## 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel

4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date d'attribution du contrat au <u>sera inséré moment de</u> <u>l'attribution du contrat</u> inclusivement; et

La période pendant laquelle le contrat est prolongé, si le Canada choisit d'exercer les options prévues dans le contrat.

6.4.2	Date de livraison	
	Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2017	la meilleure date de livra

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2017, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

## 6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus cinq (5) période(s) de une (1) année(s) chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment avant la date d'échéance du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### 6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B» du contrat.

#### 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nicolas Mercier

Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11 rue Laurier, 6A2, Phase III

Place du Portage, Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone: 819-420-2957

Courriel: nicolas.mercier@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique (sera inséré moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation	າ :
Adresse:	
	_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone :		
Courriel :		

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone (avec poste s'il y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux	Suivi de la livraison		
Nom :	Nom :		
No de téléphone :	No de téléphone :		
Poste:	Poste:		
Courriel :	Courriel :		

#### 6.6 Paiement

## 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe «B», selon un montant total de <u>sera inséré moment de l'attribution du contrat</u> \$. Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Clause du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

## 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement) ;

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No - N° du dossier pv925.5P029-151009

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire. c)

Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro de contrat sur toutes les factures d'expédition et les bordereaux d'expédition. L'omission de le faire causera un retard de paiement et aura un impact sur la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention; a)
- b) les conditions générales supplémentaires ;
  - 4001 (2015-04-01), Hardware Purchase, Lease and Maintenance
  - 4003 (2010-08-16). Licensed Software
  - 4004 (2013-04-25), Maintenance and Support Services for Licensed Software
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- Annexe "A", Besoin; d)
- Annexe "B", Tableaux d'établissement des prix. Annexe "C", Liste de produits; e)
- f)
- la soumission de l'entrepreneur en date du (sera inséré moment de l'attribution du g) contrat)

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

A9068C (2006-06-16) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

G1005C (2013-11-06) Assurances - aucune exigence particulière

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P029-151009/B N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P029-151009

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS pv925.5P029-151009

## 6.12 Instructions pour l'expédition - livraison au point d'origine

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Droits acquittés (DDP) Ottawa, On selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Le Canada est responsable de tous les frais de transport et d'administration, de tous les coûts et risques reliés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane,

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## **ANNEXE "A"**

## Partie 1 - Énoncé des travaux ou besoin

Parc Canada a une exigence pour pour l'achat d'un numérisateur 3D, qui doit répondre à toutes les exigences techniques obligatoires comme indiqué ci-dessous et les critères d'évaluation obligatoires comme indiqué à la partie 2 - Critères d'évaluation obligatoires. L'exigence doit inclure tous les éléments suivants:

L'exigence doit fonctionner à tout moment en conformité avec les exigences techniques obligatoires et les critères d'évaluation obligatoires comme indiqué ci-dessous à la partie 2 - Critères d'évaluation obligatoires.

## 1) Le besoin doit inclure :

- a) Numériseur à main faisant appel au laser pour lire les surfaces
- b) Ordinateur portatif doit inclures
  - les logiciels est déjà installé
  - Garantie de trois (3) ans offerte par le fabricant
  - Souris sans fil, clé USB (récupération) et étui de transport
- Câbles et matériel nécessaires pour assembler et faire fonctionner le système de numérisation
- d) Étuis rigides individuels
- e) Tous les autres périphériques d'entrée requis
- f) Service sur place pour la configuration et la formation de base.
- g) Manuel(s) de l'utilisateur en format électronique Adobe Acrobat (.pdf) pour le système de numérisation et le logiciel, en anglais et en français.

#### 2) Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation. Le coût pour l'installation doit être compris dans le prix.

Veuillez indiquer à que	I moment l'installation	devrait être faite. L	L'installation sera	effectuée
jours civils	s suivant la livraison e	t durera	_ jours civils.	

#### 3) Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus trois (3) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place devrait être offerte dans les trente 30 jours civils suivant l'installation. Veuillez donner

Après l'installation du matériel, le fournisseur doit fournir un technicien qualifié sur place qui donnera au moins une Journée (huit (8) heures) d'instruction sur les lieux pour trois (3) utilisateur,

La formation doit être en Anglais et doit inclure les fonctionnalités de base de l'équipement et du logiciel. Les articles suivant doivent être couvert.

- a) L'utilisation du numériseur avec l'ordinateur portable
- b) L'utilisation du logiciel
- c) L'entretien et la calibration du système de numérisation
- d) La manipulation, les réparation et modifications des données numérisées
- e) Les meilleures démarches de travail

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 4) Manuels:

Une série complète de guides de l'utilisateur en Anglais et Français, doit être fournie avec chaque système.

Les guides de l'utilisateur doivent être en Anglais et Français dans un format électronique compatible avec Adobe Acrobat. Les guides doivent inclure les caractéristiques du scanneur, du logiciel et du système.

#### 5) Soutien et service après-vente

L'entrepreneur doit être le fabricant ou le distributeur autorisé du numériseur.

Le soutien doit être offert en anglais.

### Soutien sur place

Durant une période minimale de deux (2) ans, pour tous les problèmes que les utilisateurs auront rencontrés et qui n'auront pas été résolus par téléphone ou en ligne, l'entrepreneur devra se présenter sur place pour évaluer la situation, poser un diagnostic et effectuer toutes les réparations requises sans frais supplémentaires (frais de déplacement, pièces et main d'œuvre). L'entrepreneur doit être en mesure de répondre à un appel de service dans un délai de 48 heures et de se présenter sur place dans les cinq (5) jours ouvrables suivants.

## Soutien par téléphone ou en ligne

Durant une période de deux (2) ans, l'entrepreneur doit être disponible pour consultation par téléphone et par courriel afin de répondre aux questions de Parcs Canada concernant le système de numérisation. Le personnel de l'entrepreneur doit être disponible entre 8 h et 16 h 30 (HNE), du lundi au vendredi, sauf les jours fériés du Canada.

Le service de soutien de l'entrepreneur doit être en mesure de résoudre les problèmes et/ou de donner des conseils relativement à l'équipement et à la documentation, de même qu'à l'installation, à la configuration et aux questions d'usage liées au système de numérisation.

5P029-151009 pv925.5P029-151009

Partie 2 - Critères d'évaluation techniques obligatoires

# Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront

Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évaluées au cours de l'évaluation des soumissions. En outre, le soumissionnaire sera tenu de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat

Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) et les sous-paragraphes comme applicable à leur documentation technique à l'appui.

Élément	Critères d'évaluation techniques obligatoires	Renvoi à la justification dans la soumission technique
Numérise	ur	
1	Est pourvu d'un dispositif de balayage à main et permet une certaine liberté de mouvement (c'est-à-dire qu'il ne doit pas nécessiter un positionnement externe ou un dispositif de suivi).	
2	Fait appel au laser pour lire les surfaces plutôt qu'à la lumière blanche ou bleue.	
3	Permet de mesurer des pièces avec une résolution allant jusqu'à 0,050 mm.	
4	Produit un balayage à une précision allant jusqu'à 0,030 mm et offre une précision volumétrique de 0,02 mm + 0,06 mm/m.	
5	Présente une surface de balayage de 275 x 250 mm.	
6	A une vitesse d'acquisition de données allant jusqu'à 480 000 points triangulés/seconde.	
7	Peut se brancher à un ordinateur portatif à l'aide d'un seul port USB 3.	
Logiciel		
8	Produit au minimum des fichiers de sortie dans les formats OBJ, STL et CSF.	
9	Affiche une visualisation « en temps réel » des images numérisées.	
10	Produit un maillage dont la résolution est définie ou choisie par l'utilisateur ou un maillage à résolution multiple afin que le balayage soit adapté à différents niveaux de détail. La résolution peut être modifiée en tout temps avant ou après le balayage.	
11	Permet une mise en forme interactive afin que les données erronées et les zones non désirées soient éliminées du balayage de la surface; un fichier de balayage optimisé devrait être créé automatiquement et rendu accessible dès que l'étape d'acquisition des données est franchie.	
12	Est en mesure de fusionner des images numérisées issues de balayages distincts.	
L'ordinate	eur portatif doit avoir au minimum les caractéristiques suivantes ou	l'équivalent
14	Intel® Core™ i7-6820HQ	
15	Nvidia Quadro M1000M 2 Go	
16	Windows® 7 Pro 64 octets	
17	Écran 15,6 pouces antireflet HD intégrale (FHD) à DEL	
18	64 Go 2133DDR4	
19	Disque dur SSD 1 To	

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

# **ANNEXE "B"**

# Tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article **6.6.1 - Base de paiement**.

## Article 1 – Besoin Initial

Produit Offert: Les soumissionnaires doivent indiquer le produit offert et identifier les composantes du système
Nom du produit:
Modèle/no de la pièce :
Lieu de fabrication et expédition
Nom du manufacturier Les soumissionnaires doivent indiquer le lieu d'expédition et de fabrication du besoin
Endroit:
Code postal :

## Tableau 1: Besoin initial:

Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire
1	Numériseur 3D Ordinateur portatif dans lequel le logiciel est déjà installé Câbles et matériel nécessaires pour assembler et faire fonctionner le système de numérisation Étuis rigides individuels Tous les autres périphériques d'entrée requis Service sur place pour la configuration et la formation de base. Manuel(s) de l'utilisateur en format électronique Adobe Acrobat (.pdf) pour le système de numérisation et le logiciel, en anglais et en français.	1	Chacun	\$

# Adresse de livraison :

Parks Canada office, 1800 Walkley Rd., Ottawa, ON

Attn: Sera inséré au moment de l'attribution du contrat

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

# Article 2 - Besoin Optionnel

Tableau 2: Besoin optionnel:

Tableau	2: Besoin optionnel:				
	Première année optionnel				
Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	
1	Support de Logiciel	1	Chacun	\$	
2	Entretien	1	Chacun	\$	
	Deuxième ann	ée optionnel			
Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	
3	Support de Logiciel	1	Chacun	\$	
4	Entretien	1	Chacun	\$	
Troisième année optionnel					
Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	
5	Support de Logiciel	1	Chacun	\$	
6	Entretien	1	Chacun	\$	
Quatrième année optionnel					
Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	
7	Support de Logiciel	1	Chacun	\$	
8	Entretien	1	Chacun	\$	
Cinquième année optionnel					
Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	
9	Support de Logiciel	1	Chacun	\$	
10	Entretien	1	Chacun	\$	
Total				\$	

Tableau 3: Total des prix de la soumission:

Article	Description	Prix évalué
1	Tableau 1: Besoin initial	Prix évalué du tableau 1
2	Tableau 2: Besoin optionel	Prix évalué du tableau 2
3	Total des prix de la soumission	Somme des articles 1 et 2

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

**Article 004 - Prolongation de la période de garantie** (L'article 004 ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Si la période de garantie est prolongée pour une période additionnelle de 12 mois, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ par équipement et les taxes applicables sont en sus.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009

# ANNEXE "C"

# **LISTE DES PRODUITS**

Nom du produit	Modèle/no de la pièce	Nom du manufacturier	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 % Id de l'acheteur - Buyer ID pv925 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE "D"

# LISTE COMPLETE DES ADMNINSTRATEURS

(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv925.5P029-151009 ld de l'acheteur - Buyer ID  $pv925 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE "E" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# Instruments de paiement électronique

Le so suiva	oumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique ents :
( ) D	épôt direct (national et international) ;
( ) É	change de données informatisées (EDI) ;
( ) Vi	irement télégraphique (international seulement) ;